

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.06.2015

Encre fluorescente

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Encre fluorescente

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: FL2200SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Inflammable

Liquides inflammables, catégorie 2

Liquides inflammables Cat. 2.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Vapeur et liquide hautement inflammables.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Conserver le conteneur bien fermé.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

Éliminer les contenus et le contenant auprès d'un centre homologué de traitement des déchets.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.06.2015

Encre fluorescente

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 64-17-5	Éthanol	99.18 %
CAS 92-70-6	Acide 3-hydroxy-2-naphtoïque	0.63 %
CAS 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	0.19 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin en cas de toux ou d'irritation des voies respiratoires.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait en buvant après le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. Les contenants peuvent être refroidis à l'aide d'un jet d'eau.

Agents d'extinction non appropriés:

Pour les incendies, l'eau peut être inefficace.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Retour de flamme peut produire par la traînée de vapeurs de condensation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Faire attention aux vapeurs qui s'accumulent dans les zones basses. Éliminer toute source d'allumage. Les vapeurs peuvent exploser si elles sont enflammées dans un espace clos.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.06.2015

Encre fluorescente

Informations supplémentaires (précautions):

Assurer une ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Voir Section 8. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Absorber avec des matériaux inertes et recueillir dans un pour déchets chimiques pour l'élimination. Aérer la zone où est survenu le déversement. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Voir Section 13.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir Section 8.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer avec des risques similaires.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

64-17-5, Éthanol, ACGIH VLS : 1880 mg/m³.
64-17-5, Éthanol, OSHA LEP : 1900 mg/m³.
1310-73-2, Hydroxyde de sodium, ACGIH VLS MPT 2 mg/m³.
1310-73-2, Hydroxyde de sodium, OSHA LEP MPT 2 mg/m³.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation suffisante pour veiller à ce que la Limite Explosive Inférieure (LEI) et les Limites d'Exposition Professionnelle (LEP) ne soient pas atteintes.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. En cas de dépassement des limites d'exposition, un respirateur à masque complet avec une cartouche anti-vapeurs organiques peut être porté.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Porter des vêtements de protection.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.06.2015

Encre fluorescente

Mesures générales d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair légèrement jaune	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	3,3 18,0
Odeur :	Alcool	Pression de vapeur à 20 °C:	48 mm Hg
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Environ 0,8
Point de fusion / congélation:	- 90 °C	Solubilités:	Solubilité infinie.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	77°C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	15,5 °C	Température d'auto-inflammation:	362,8C
Taux d'évaporation:	3,6	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Inflammable	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Les vapeurs inflammables peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun connu. Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles. Chaleur excessive et sources d'inflammation. Ne pas fumer. Empêche l'accumulation d'une charge statique.

Matériaux incompatibles:

Oxydants forts, chaleur, étincelles, flammes nues, platine, sodium, pentafluorure de brome, dioxyde de potassium, bromure d'acétylène, et chlorure d'acétylène.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Vapeurs âcres et irritantes.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Encre fluorescente

Toxicité aiguë:

Dermique:

DL50 Dermique-Lapin : 15800 mg/kg Alcool éthylique.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau:

Lapin : Provoque de graves brûlures. - 24 hr (Hydroxyde de sodium).

Dommmages/irritations oculaires sévères:

Lapin : Corrosif. 24 heures (Hydroxyde de sodium).

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique, L'éthanol a une faible toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

Toxicité pour le poisson, CL50 - Gambusia affinis (Gambusie) - 125 mg/l - 96 heures(Hydroxyde de sodium).

Toxicité pour le poisson, CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc - en - ciel) - 45,4 mg/l - 96 heures(Hydroxyde de sodium).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques, Immobilization CE50 - Daphnia (Puce d'eau) - 40,38 mg/l - 48 heures(Hydroxyde de sodium).

Persistence et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

UN1170

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Encre fluorescente

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Éthanol.

Classe de risques: 3

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Éthanol.

Classe de risques: 3

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Incendie

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

1310-73-2 Hydroxyde de sodium 1000 lbs.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

64-17-5 Éthanol.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.06.2015

Encre fluorescente

L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-0

HMIS: 2-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).